

Session Plénière du 15 octobre 2020

Rapport N° 20.03.01 DM2-TICPE

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous voici, une nouvelle fois, face à la TICPE, qui revient chaque année, mais cette fois-ci avec une prégnance plus forte car le Corona virus ayant fait son œuvre, les recettes de cette taxe vont baisser mais aussi le revenu de ceux qui la payent, et cela fait toute la différence surtout dans les territoires ruraux.

Il y a une injustice sur la manière dont cette taxe est découpée : son augmentation est beaucoup plus forte sur le Diesel que l'essence. Votre but est dans la durée d'amener le gazole au prix de l'essence. Ceci n'est pas équitable car nombreux de nos compatriotes des campagnes ne peuvent utiliser les transports en commun et sont obligés de prendre leur véhicule – en majorité un Diesel – ne serait-ce que pour se rendre au travail. Nous disons ceci tous les ans : il faut aligner vers le bas le taux de la TICPE du gazole sur celui de l'essence. C'est urgent, cette année les gens perdent leur travail. Ils ont donc la double peine : payer plus pour gagner moins, voire beaucoup moins et parfois même pas du tout.

La deuxième injustice est sur la manière dont la taxe est redistribuée : il y a d'un côté les territoires urbains qui profitent de la TICPE par le biais et bus et train et de l'autre les territoires ruraux qui eux payent mais ne reçoivent rien. Que fait-on pour ces territoires, oubliés de la République ?

Rien ! Double peine, une fois encore !

Troisièmement, n'oublions pas que la TICPE est une taxe sur l'énergie et non sur les produits pétroliers comme c'était le cas avec la TIPP. Or, on voit particulièrement dans les zones urbaines, des bornes de rechargement pour voitures électriques, qui, soit dit en passant, est une nouvelle manière d'aller polluer loin de chez nous.

L'électricité utilisée dans les bornes de rechargement n'est pas taxée de la même manière que les énergies fossiles traditionnelles alors que ces bornes monopolisent de l'espace public (avec des recettes de stationnement en moins pour les communes).

Injustice une fois de plus, la TICPE doit être revue pour aider au développement des territoire ruraux et non le contraire.

